



Parlement francophone bruxellois (Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2020-2021

Commission des Affaires générales et résiduelles, de la Cohésion sociale
et des Infrastructures sportives
du mardi 13 octobre 2020

Bulletin des interpellations et des questions

Sommaire

Pages

INTERPELLATIONS ET QUESTION ORALE DÉPOSÉES DANS LE CADRE DE LA THÉMATIQUE DES
« JEUNES EN ERRANCE »

INTERPELLATIONS

- *LES JEUNES LGBTQI+ EN ERRANCE*

de Mme Delphine Chabbert

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente du Collège

- *LES JEUNES EN ERRANCE*

de M. Pierre-Yves Lux

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente du Collège

- *LES JEUNES EN ERRANCE*

de Mme Viviane Teitelbaum

à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé

- *L'URGENCE DE PRENDRE EN MAIN LA PROBLÉMATIQUE DES JEUNES EN ERRANCE*

de M. Petya Obolensky

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente du Collège

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, de la Politique d'aide aux personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire

et à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé

- *L'INSERTION SOCIALE DES JEUNES EN ERRANCE*

de Mme Farida Tahar

à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé

QUESTION ORALE

- *LES POLITIQUES EN LIEN AVEC L'HÉBERGEMENT DES « JEUNES EN ERRANCE »*

de Mme Nadia El Yousfi

à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé

(Orateurs : Mme Delphine Chabbert, Mme Viviane Teitelbaum, M. Petya Obolensky, M. Jamal Ikazban, Mme Barbara de Radiguès, Mme Nicole Nketo Bomele, Mme Gladys Kazadi et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)

3

CLÔTURE 13

Présidence de Mme Magali Plovie, présidente

**INTERPELLATIONS ET QUESTION ORALE DÉPOSÉES
DANS LE CADRE DE LA THÉMATIQUE
DES « JEUNES EN ERRANCE »**

INTERPELLATIONS

**LES JEUNES LGBTQI+ EN ERRANCE
de Mme Delphine Chabbert**

**À MME BARBARA TRACHTE, MINISTRE-PRÉSIDENTE
DU COLLÈGE**

**LES JEUNES EN ERRANCE
de M. Pierre-Yves Lux**

**À MME BARBARA TRACHTE, MINISTRE-PRÉSIDENTE
DU COLLÈGE**

**LES JEUNES EN ERRANCE
de Mme Viviane Teitelbaum**

**À M. ALAIN MARON, MINISTRE EN CHARGE
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ**

**L'URGENCE DE PRENDRE EN MAIN LA PROBLÉMATIQUE
DES JEUNES EN ERRANCE
de M. Petya Obolensky**

**À MME TRACHTE, MINISTRE-PRÉSIDENTE
DU COLLÈGE**

**M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE
DE L'ENSEIGNEMENT, DES CRÈCHES, DE LA CULTURE,
DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES,
DU TOURISME ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**ET À M. ALAIN MARON, MINISTRE EN CHARGE
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ**

**L'INSERTION SOCIALE DES JEUNES EN ERRANCE
de Mme Farida Tahar**

**À M. ALAIN MARON, MINISTRE EN CHARGE
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ**

QUESTION ORALE

**LES POLITIQUES EN LIEN AVEC L'HÉBERGEMENT
DES « JEUNES EN ERRANCE »
de Mme Nadia El Yousfi**

**À M. ALAIN MARON, MINISTRE EN CHARGE
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ**

Mme la présidente.- M. Rudi Vervoort, ministre, a prié d'excuser son absence.

L'interpellation de M. Pierre-Yves Lux, ainsi que la question orale de Mme Nadia El Yousfi sont retirées de l'ordre du jour en l'absence des auteurs, excusés.

Mme Farida Tahar a retiré son interpellation pour la déposer à la Commission communautaire commune.

Mme Delphine Chabbert (PS).- La question que je vous adresse aujourd'hui avait déjà été posée il y a longtemps, mais je l'avais finalement retirée à la suite de l'audition, pour la bonne et simple raison que nous nous sommes fixé comme règle de déposer les questions et interpellations après les auditions.

Les jeunes lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queer, intersexués et autres (LGBTQI+) en errance présentent la double particularité de ne pas disposer d'un lieu de vie stable, mais aussi d'être ancrés dans des situations de rupture familiale ou institutionnelle. Livrés à eux-mêmes, ils éprouvent de réelles difficultés, notamment en matière de logement. En effet, ils trouvent refuge tantôt de manière précaire chez des proches, tantôt dans la rue.

J'ai été assez surprise de découvrir que, selon les études, une part importante de ces jeunes en errance ou sans-abri s'identifient comme LGBTQI+. Si une grande partie des familles soutiennent leurs enfants, de trop nombreux noyaux familiaux les rejettent encore. Selon l'enquête d'une organisation LGBTQI+ américaine, 40 % - un chiffre considérable ! - des jeunes en fugue ou sans-abri aux États-Unis seraient LGBTQI+ et auraient été chassés de chez eux pour cette raison.

En Belgique, il n'existe à ma connaissance pas de chiffres sur le sujet, mais les acteurs de terrain confirment que ce constat peut être transposé chez nous.

Les jeunes LGBTQI+ en errance cumulent les difficultés. Lorsqu'ils souffrent de discrimination, ce qui est malheureusement courant, ils sont davantage confrontés aux ruptures de liens. Un jeune victime de discrimination parce qu'il est racisé ou en raison de ses convictions religieuses peut trouver une certaine forme de refuge auprès de sa famille ou de ses pairs. Ce n'est pas forcément le cas des personnes LGBTQI+, qui se retrouvent contraintes de quitter le domicile familial.

Les études démontrent que les causes et incidences du sans-abrisme des jeunes sont différentes de celles des adultes. Les jeunes ont en effet besoin d'un accompagnement spécifique pour les aider à assumer leur autonomie et à se construire des repères.

Le secteur le reconnaît : à ce jour, les centres d'accueil pour sans-abri ne sont pas préparés à accueillir ces jeunes, et encore moins les jeunes LGBTQI+. Les centres d'accueil pour sans-abri sont construits pour des adultes normés et ne sont pas en mesure de tenir compte des réalités et des besoins spécifiques de ces jeunes. Il n'est dès lors pas imaginable que ces jeunes soient confrontés à des actes d'homophobie ou de transphobie dans des centres d'accueil pour les adultes.

Malheureusement, les structures spécifiques capables d'accueillir ces personnes sont rares. Le Refuge Bruxelles, par exemple, est la seule à ma connaissance, mais cette association est destinée à une population en théorie majeure, âgée de 18 à 25 ans, et plutôt LG que BTQI+.

Une piste évoquée par le secteur du sans-abrisme pour pallier le manque de structures spécifiques est de former les professionnels aux questions LGBTQI+ afin que les services existants puissent prendre en charge de façon spécifique, mais surtout appropriée, ces jeunes LGBTQI+, compte tenu de leurs particularités et notamment leur

identité sexuelle, car ils subissent encore trop d'homophobie ou de transphobie.

Les professionnels insistent également sur l'investissement dans des actions préventives pour remplacer le traitement en urgence de certaines situations. Malgré des initiatives visant à promouvoir la diversité, l'inclusion et la sensibilisation aux discriminations vécues par les personnes LGBTQI+, ces discriminations ne cessent de croître en Belgique.

Force est de constater que les préjugés ont la vie dure et que les rejets liés au genre ou à l'identité sexuelle perdurent. Le Groupe d'intervention scolaire (GRIS) est actif à ce sujet et organise des séances de sensibilisation et d'information dans les écoles pour lutter contre les préjugés envers les personnes LGBTQI+.

Le gouvernement a bien conscience de toute la complexité du problème des jeunes en errance ainsi que des discriminations vécues par les personnes LGBTQI+. La déclaration de politique générale (DPG) prévoit le lancement d'un appel à projets pour mener des actions visant à lutter contre les discriminations et certains phénomènes tels que la violence ciblée contre ces publics. Nous avons, hélas, connu pendant tout l'été des faits divers qui nous rappellent que cette violence est bien présente.

Dans sa DPG, le gouvernement s'est engagé à adopter un nouveau plan relatif à la lutte contre la pauvreté. Celui-ci définit les politiques de prévention du sans-abrisme et prévoit d'évaluer l'offre d'accueil au regard des besoins.

Enfin, le gouvernement prévoit d'accorder une attention particulière aux mineurs et aux jeunes sans abri en collaboration avec le secteur de l'aide à la jeunesse, ainsi que les autres entités fédérées, le délégué général aux droits de l'enfant, etc.

Dès lors, existe-t-il des données chiffrées rendant compte de ce phénomène des jeunes LGBTQI+ en errance ? Qu'en est-il de l'intégration de la particularité de ces jeunes dans le programme d'actions bruxellois de lutte contre la pauvreté ?

Qu'en est-il de l'objectivation des besoins particuliers de ces jeunes en errance ? Quelle méthode comptez-vous adopter pour répondre à leurs besoins et suivant quel agenda ?

Des collaborations sont-elles prévues pour travailler sur la question de ces jeunes en errance avec les différentes entités et notamment les services dépendant du secteur de l'aide à la jeunesse ? Nous nous trouvons en effet véritablement à l'intersection de vos compétences.

Quelles sont les actions préventives et curatives envisagées ou égaré au problème de ces jeunes ? Ne serait-il pas souhaitable que la Commission communautaire française soutienne des projets spécifiques d'accueil de ces jeunes qui encourent des risques de sans-abrisme ? Je pense par exemple à l'association Le Refuge Bruxelles, ainsi qu'à d'autres institutions actuellement soutenues par la Commission communautaire commune.

Mme Viviane Teitelbaum (MR). - Un quart des personnes dans la rue en Région bruxelloise ont moins de 25 ans. Leur errance recouvre de nombreuses réalités. Le Forum Bruxelles contre les inégalités et ses partenaires se sont néanmoins accordés sur une description du public concerné. Il s'agit de jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans abri ou à risque de le devenir en raison, entre autres, de ruptures familiales ou institutionnelles.

Ces jeunes ne sont pas tous sans domicile au sens strict, mais font de perpétuels allers-retours entre leur chambre

chez les parents, l'accueil chez des amis, l'hébergement social et les passages possibles en squat.

Ce sont des jeunes qui, de ruptures familiales en ruptures institutionnelles, sont passés à travers toutes les mailles de notre filet social.

La particularité des jeunes en errance est qu'ils n'ont pas de lieu de vie stable. Leur parcours a été parsemé de ruptures, de fugues, d'exclusions, de renvois, de décrochages scolaire et social. Petit à petit, ils perdent leurs repères et leur point d'attache en glissant doucement vers la vie en rue et se retrouvent en quelque sorte livrés à eux-mêmes à un trop jeune âge.

Ainsi, ils rencontrent différentes difficultés les obligeant à passer de service d'aide en service d'aide pour généralement trouver une réponse inadéquate à leurs besoins, tout en attendant des mois avant de simplement pouvoir être pris en considération dans un centre. En effet, la liste d'attente pour les services d'accompagnement est actuellement de 250 jeunes et de 309 jeunes pour l'hébergement. L'errance de ces jeunes serait créée, selon l'une des personnes auditionnées, par cet engorgement institutionnel. Le temps d'attente, qui ne cesse de s'allonger en raison d'un manque de réactivité, provoque l'errance.

Cette instabilité affecte divers aspects de leur vie : vie de famille, scolarité, formation, amitiés, obtention d'aides sociales, santé physique et mentale. Nous comptons 73 % du public qui est en rupture avec le service d'aide à la jeunesse ou un centre d'hébergement, qui vit un abandon ; un parcours qui les conduit finalement à une situation d'exclusion car notre système, tel qu'il est conçu, est incapable de leur venir en aide à temps. D'où l'utilisation de drogues, qui les mène sur le chemin de la délinquance, et le risque, pour les filles surtout, de tomber dans la prostitution et les réseaux de proxénétisme. Ces filles nous ont expliqué que la prostitution n'était clairement pas un choix.

À ces difficultés d'une prise en charge adaptée par les services s'ajoute, pour un nombre important d'entre eux, un obstacle lors du passage à la majorité, qui génère des ruptures et des décrochages supplémentaires car ces jeunes ne peuvent plus être pris en charge dans le système, encore assez flexible, de l'aide à la jeunesse. Ils sont alors confrontés sans préparation à la rigidité des procédures de l'administration et du CPAS pour recevoir une aide. Cette rupture brutale au moment des 18 ans a été mise en évidence lors de ces témoignages, un moment d'émotion très touchant.

L'échec de la plupart des mesures en faveur de ces jeunes dits "en errance" ou "incasables" naît de l'impossibilité pour eux de s'inscrire dans ces démarches d'insertion classiques. Les faits de resocialisation sont trop éloignés de ce que ces jeunes peuvent atteindre en premier lieu. La marche à franchir est trop haute et ces démarches sont souvent vouées à l'échec.

Il apparaît à l'écoute de plusieurs intervenants que ce système serait trop catégorisé, alors que nous ne sommes pas forcément en mesure de mettre ces jeunes dans des cases. Ils ne trouvent pas de services adaptés à leurs besoins et les professionnels se sentent souvent démunis face à la complexité de ces situations.

Au niveau du service de la Commission communautaire française, de nombreuses associations sont subsidiées pour aider ces jeunes. La question est de savoir si elles parviennent à travailler ensemble et de manière décloisonnée, ce qui permettrait de soutenir et d'aider ces jeunes qui débordent de ces cases institutionnelles.

Il faut repenser les trajectoires et rendre ce passage plus structuré pour assurer une meilleure continuité de l'aide. Il faut investir dans le rôle de coordination sociale et le retour de la confiance entre le jeune et les institutions.

L'autre élément mis en avant dans ces auditions est la nécessité de l'intersectorialité pour trouver des réponses adéquates avec les acteurs concernés. L'idée serait d'apporter une aide à ces jeunes à partir de leurs besoins plutôt qu'à partir de l'offre existante dans laquelle ils doivent s'insérer.

Quelles solutions sont-elles actuellement à l'étude par votre gouvernement pour répondre à cette situation et faire en sorte que ces jeunes puissent être écoutés et soutenus au plus vite ?

Avez-vous également réfléchi aux modifications à apporter pour que les temps d'attente de prise en charge soient raccourcis ?

Le sujet des jeunes en errance a-t-il déjà été abordé avec vos collègues au niveau de la Région bruxelloise, au sein de la Commission communautaire commune (Cocom), de la commission du logement, ainsi qu'avec vos homologues de la Commission communautaire flamande (Vlaamse Gemeenschapscommissie, VGC) et les différents acteurs bruxellois actifs dans les secteurs concernés ? Quelle dynamique prévoyez-vous de mettre en place pour trouver une solution coordonnée à cette situation ?

De nombreuses personnes auditionnées ont insisté sur le besoin de dialogue entre le monde associatif, la Fédération Wallonie-Bruxelles, les services d'aide aux justiciables (SAJ), les centres d'aide aux personnes (CAP) et autres. Pourriez-vous créer un tel groupe de travail dans les semaines ou mois à venir ? Dans la situation que nous connaissons aujourd'hui, il est évidemment plus difficile d'organiser des réunions - j'en suis parfaitement consciente.

Les personnes auditionnées ont également mis en exergue le problème du saucissonnage des divers aides et services. Qu'est-il envisagé pour y répondre et permettre ce décloisonnement ?

Les associations demandent par ailleurs la création d'un lieu de transition intermédiaire, les jeunes exprimant un besoin de flexibilité, et proposent de créer un lieu "à bas seuil". La question d'un point d'ancrage autour duquel gravitent d'autres offres est également revenue à plusieurs reprises. Une réflexion a-t-elle été entamée par le gouvernement à ce sujet ?

Enfin, au niveau de la prévention, que peut-il être mis en place pour leur éviter de tomber dans cette situation où ils se retrouvent "incassables" ?

M. Petya Obolensky (PTB). - Dans le cadre du jeudi de l'hémicycle du 23 janvier 2020 consacré à la thématique des jeunes en errance et organisé avec le Forum Bruxelles contre les inégalités, le Bureau élargi de la Commission communautaire française, touché par cette situation catastrophique, a décidé d'organiser des auditions afin de creuser le problème et de dégager des solutions. Ensuite sont apparus le Covid-19 et la triple crise sanitaire, socio-économique et démocratique qui ont forcément frappé ce public parmi les plus fragilisés de la Région bruxelloise. Malheureusement, nous savons tous que ce n'est pas fini.

Dès le mois de mai, nous avons organisé trois séances d'auditions, puis revu des jeunes accompagnés par le Forum Bruxelles contre les inégalités, afin de clore le cycle. De nombreux acteurs du secteur associatif entendus tirent la sonnette d'alarme et témoignent de conditions de travail éprouvantes et frustrantes : manque de moyens, pénurie et

concurrence, services saturés, files d'attente, lenteurs bureaucratiques...

Avant la crise du Covid-19 déjà, ce secteur arrivait à peine à garder la tête hors de l'eau à cause de politiques d'austérité en cours depuis des décennies. C'est d'autant plus choquant à Bruxelles, l'une des régions les plus riches du monde. Un tiers de la population y vit sous le seuil de pauvreté. Il faut agir, de toute urgence, ou le nombre de jeunes en errance ne fera qu'augmenter.

Ces jeunes, au croisement de plusieurs difficultés - précarité, problèmes administratifs et soucis personnels liés à l'adolescence - requièrent une approche spécifique. Ils n'ont pas besoin de grandes déclarations symboliques, mais d'actes concrets visant à changer leurs conditions matérielles d'existence. C'est notre rôle.

Et l'espoir est permis ! Des décisions politiques qui paraissaient impossibles avant la crise du Covid-19 ont été prises, sous la pression. Je songe à la réquisition d'hôtels pour loger des sans-abri ou au moratoire sur les expulsions domiciliaires, par exemple. Le logement n'est pas une compétence de la Commission communautaire française, mais il est une priorité pour ces jeunes en errance. C'est aussi une question transversale qui embrasse diverses thématiques, comme l'action sociale, la santé et l'enseignement.

Qu'avez-vous mis en place pour le suivi des jeunes en errance depuis le début de la crise du Covid-19 ? Quelles mesures d'urgence prévoyez-vous d'adopter pour ce public spécifique dans les semaines et mois à venir ?

Comment allez-vous chiffrer le phénomène ? Pour pouvoir remédier au problème, il faut le mesurer. Combien de jeunes en errance sont-ils présents sur le territoire de la Région bruxelloise ? Avez-vous constaté une augmentation de ce nombre avant et après le confinement ?

Avez-vous prévu de développer des trajectoires plus simples au bénéfice des jeunes en errance et de leur soutien associatif ? C'était une demande claire du Forum des jeunes. Avez-vous prévu de faciliter le chemin de ces jeunes vers l'ambulatorio ? Avez-vous prévu d'encourager le déplacement des acteurs de l'ambulatorio pour rencontrer les jeunes ? C'était également une demande de ce même Forum des jeunes.

Quelles mesures envisagez-vous pour renforcer le personnel et le lien avec les acteurs de première ligne, dont les jeunes en errance ont vraiment besoin, tout en respectant les mesures sanitaires liées au Covid-19 ?

Concernant les CPAS et le secteur associatif en général, dans lequel j'ai travaillé pendant des années, comment sortons-nous de la logique néolibérale de sanction et de contrôle pour aller vers l'accompagnement individualisé et humain dont ces jeunes ont besoin ?

Comment mettez-vous en œuvre une politique de sensibilisation ambitieuse pour ce public spécifique dans les écoles, les soins de santé, les soins ambulatoires ? Comptez-vous organiser des formations pour les équipes hors les murs ? Ces demandes avaient d'ailleurs été formulées par les jeunes qui étaient venus au parlement.

Comment comptez-vous mieux coordonner le tissu associatif afin de susciter plus d'échanges entre services ?

J'en viens aux soins de santé de première ligne, notamment dans les maisons médicales. Pour avoir travaillé pendant huit ans dans une maison médicale, je peux vous dire que nous croulions sous les demandes. À l'époque, c'était le cas pour la plupart des maisons médicales. Est-ce toujours le

cas ? Y a-t-il de la place pour le public spécifique des jeunes en errance dans les maisons médicales actuelles ? Dans la négative, quelles sont les autres pistes envisageables ?

Comptez-vous sensibiliser et former le personnel, en particulier dans les écoles qui dépendent de la Commission communautaire française, afin de détecter les situations problématiques ? Il est vraiment important d'agir en amont. Les éducateurs et les professeurs sont souvent ceux qui connaissent le mieux les jeunes. Cela permettrait de tirer la sonnette d'alarme et de mettre en place une politique de prévention adaptée. Les écoles en ligne ne sont pas la solution idéale pour les jeunes qui sont déjà un peu en décrochage ou en difficulté. Avec les événements que nous avons connus, le décrochage scolaire s'est-il aggravé ?

Comment sortirons-nous la Commission communautaire française du carcan d'austérité qui la condamne à mettre en concurrence le secteur associatif en distribuant de petites miettes ? Je l'ai souvent dit, les minisubsides ne nous aideront pas à nous en sortir. J'espère que nous parviendrons tous ensemble à nous libérer de ce carcan, ce marécage néolibéral qui nous empoisonne la vie.

Comment trouverons-nous les moyens financiers et humains à la hauteur des défis urgents et gigantesques auxquels sont confrontés les jeunes en errance et leurs soutiens associatifs qui ont vraiment tiré la sonnette d'alarme ? La situation est grave.

Allons-nous demander tous ensemble un refinancement structurel de la Commission communautaire française, compte tenu des matières importantes qu'elle doit gérer ?

En somme, comment irons-nous vers une politique préventive structurelle, qui demande du temps et des moyens, et dépasserons-nous ainsi la politique des bouts de ficelle ?

M. Jamal Ikazban (PS). - Je lirai la question que Mme El Yousfi avait prévu de poser, et sous la forme d'une intervention.

Le logement est un droit constitutionnel et fondamental. Le gouvernement régional a mis cette question au centre de son action en vue de répondre à l'urgence dans notre Région. Je suis convaincu que votre collègue chargé de ces politiques a pris le problème à bras-le-corps.

Néanmoins, j'aimerais vous interroger plus particulièrement sur la question des jeunes en errance au sein de l'action sociale.

En Belgique francophone, on dénombre plusieurs milliers de jeunes sans abri ou risquant de le devenir. Ceux-ci sont confrontés à des épisodes de rupture prolongés dans leur parcours : fugues, renvois, exclusions, décrochage scolaire et social. Par la force des choses, ils voient leurs repères s'écrouler et leurs points d'attache disparaître dans un horizon incertain, glissant doucement vers la rue. C'est une vie que nous ne pourrions pas accepter pour nos enfants. Comment agir pour ne pas abandonner ces milliers de jeunes ?

En Région bruxelloise, un quart des sans-abri sont âgés de moins de 25 ans, mineurs compris. La situation est alarmante. Les acteurs de terrain pointent du doigt l'augmentation inquiétante des chiffres, et Bruxelles voit ce phénomène concerner de plus en plus de jeunes sortant d'institutions d'aide à la jeunesse, mais également des hôpitaux, des hôpitaux psychiatriques et des prisons. Ces jeunes ne seraient pas suffisamment accompagnés ou orientés à leur sortie de ces institutions. En situation de rupture avec leur famille et leurs amis, ils se retrouvent sans repères et n'ont d'autre choix que de chercher des squats

ou de sonner à la porte de leurs connaissances ou d'institutions d'accueil d'urgence.

Ces dernières, confrontées à une pénurie de places, ne parviennent pas à accueillir tous ces jeunes en errance.

Dans la déclaration de politique générale (DPG), le gouvernement s'est engagé à agir pour les mineurs et les jeunes sans abri. Ces politiques publiques doivent être menées en collaboration avec l'aide à la jeunesse des autres entités, l'enseignement, les délégués aux droits de l'enfant et d'autres acteurs.

J'aimerais en savoir davantage sur les actions que vous prévoyez de mettre en place pour les jeunes en errance dans le cadre de vos compétences.

Au niveau local, certaines solutions existent. C'est notamment le cas du projet KAP, mis en place par le Centre d'éducation en milieu ouvert (CEMO) dans la commune de Saint-Gilles. C'est un projet d'appartements destinés aux jeunes âgés de seize à vingt-cinq ans, qui offre un hébergement autonome et provisoire. Ces appartements font en sorte de créer les conditions nécessaires à un accompagnement psychosocial, mais également éducatif. Un travail global est mené en vue de résoudre la situation vécue par le jeune. De plus, un soutien est proposé à ce dernier, afin d'apporter des réponses à ses perspectives d'avenir, qu'il s'agisse de sa situation familiale, de son parcours scolaire ou de son autonomie fonctionnelle.

D'après le CEMO, le KAP tente d'offrir un accompagnement intensif à l'autonomie pour des jeunes de seize à vingt-cinq ans, via l'outil du logement. Il s'agit, selon moi, de l'une des clés pour résoudre la problématique des jeunes en errance. Pour ce projet, le CEMO dispose d'une dizaine d'unités d'hébergement, qui se situent sur quatre implantations : deux à Saint-Gilles, une à Ixelles et une à Forest.

Durant cette période transitoire, la personne hébergée peut y séjourner pendant trois mois. Le cas échéant, elle peut renouveler sa demande trois fois de suite. Dans le KAP dit de long terme, la personne peut être logée pendant un an, renouvelable deux fois pour une durée maximale de trois ans au total.

La solution du modèle Housing First existe également. C'est une manière innovante et efficace de réaliser l'insertion sociale des personnes sans abri les plus fragiles. Cette solution part de l'idée que le logement est la première étape. Par ce moyen, on peut y accéder sans conditions. Il suffit de payer son loyer et de respecter le contrat de bail.

Pour aider ce public à se stabiliser, une équipe accompagne le locataire dans tous les domaines de sa vie. Cette solution a été étendue. En effet, le New Samu social et le CPAS de la Ville de Bruxelles lancent un nouveau projet nommé Logement d'abord, pour les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans sans abri en situation de grande vulnérabilité.

Ces projets sont ambitieux et nous pouvons encore aller plus loin. Enfin, toujours en lien avec la question du logement de ces jeunes, la problématique de l'accompagnement après l'hébergement paraît importante à traiter. Selon les experts, ce suivi permet la continuité du travail psychosocial entamé lors du séjour en maison d'accueil. Il s'agit donc d'une étape primordiale durant laquelle nos politiques publiques se doivent d'être efficaces afin d'éviter de nouveaux épisodes de rue. Ce travail permet en effet la mise en lien de la personne accompagnée avec les services extérieurs, en vue d'une meilleure utilisation de ses ressources propres ou de celles de son environnement.

Dans son rapport, l'Association des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA) juge que ce suivi

après l'hébergement doit être effectué en partenariat avec les services d'insertion par le logement et limité dans le temps.

En concertation avec votre collègue chargée du logement à la Région, prévoyez-vous des politiques publiques de logement plus spécifiques à ce public précarisé que sont les jeunes en errance ? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous les détailler ? Avez-vous pris connaissance du projet du CEMO à Saint-Gilles et rencontré les différents acteurs de terrain, comme le KAP ? Envisagez-vous d'augmenter l'offre de services destinés à ce public spécifique ? Qu'en est-il des collaborations avec votre collègue de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo). - Cette interpellation a été principalement préparée par mon collègue Pierre-Yves Lux. J'en reprendrai l'essentiel sous forme d'une intervention.

L'absence de toit, d'école, de formation, de repères familiaux ou institutionnels est malheureusement une réalité vécue par une partie de la jeunesse bruxelloise. Pour certains de ces jeunes, ces absences cumulées sont devenues de vraies sources de rupture et de désaffiliation sociale. On parle alors de jeunes en errance, ou incasables.

À la suite du jeudi de l'hémicycle consacré à ce sujet, les membres de la commission ont eu l'occasion d'auditionner différents experts afin d'y voir plus clair sur les causes et les conséquences de ces parcours d'errance, mais aussi pour essayer d'identifier différentes pistes de solutions à ce problème.

Les questions suivantes permettent de compléter ces apports par une vision plus politique de l'enjeu. Elles sont posées délibérément à l'ensemble des membres du Collège, parce que l'enjeu est particulièrement global et qu'il doit tous nous mobiliser, et ensuite parce que certaines questions peuvent difficilement être adressées à un membre du Collège en particulier, compte tenu de la répartition des matières et compétences de la Commission communautaire française (et de chaque membre du Collège). Néanmoins, certaines questions sont plus précises et pourront plus aisément être réparties au sein du Collège.

Le premier bloc de questions concerne le concept de jeune en errance ou incasable. Dans le cadre des auditions, il est apparu qu'il s'agissait de concepts assez larges, recoupant des réalités parfois assez différentes, et qu'il était nécessaire de définir ceux-ci.

Afin d'y contribuer, pouvez-vous nous dire si ces concepts sont aujourd'hui utilisés dans le cadre des compétences de la Commission communautaire française ? Dans l'affirmative, quelles réalités recouvrent-ils ? Si non, quel est le nom utilisé pour désigner le public des jeunes en désaffiliation sociale et institutionnelle complète, et comment la Commission communautaire française s'attaque-t-elle à ce problème ?

En ce qui concerne la coordination politique, la problématique de l'errance est particulièrement multifactorielle, tant dans ses causes que dans ses conséquences. Et à cet égard, il est évident que la Commission communautaire française ne peut, seule, faire face à un tel enjeu.

Or, le découpage des compétences qui, d'une manière ou d'une autre, interviennent sur l'enjeu relatif aux jeunes et plus spécifiquement aux jeunes en errance est une réalité qui complique la mise en œuvre d'une action efficace.

Par ailleurs, une certaine concurrence entre les opérateurs et un manque de cohérence entre les sources de financement et les agréments ont été mis en avant. Il appartient dès lors aux différents niveaux de pouvoir de porter une attention collective à cet aspect.

Qu'en est-il ? Des initiatives de collaboration politique existent-elles entre les différents niveaux de pouvoir ? De quelle manière le collège de la Commission communautaire française ou certains de ses membres y participent-ils ?

À ce sujet, la conférence interministérielle (CIM) de la jeunesse a été évoquée par l'une des personnes entendues dans le cadre des auditions. Qu'en est-il et quel est le point de vue du Collège à cet égard ?

L'accès aux droits pour ceux qui sont en désaffiliation sociale constitue l'une des principales difficultés exposées par les différents intervenants. Or, l'accord de majorité prévoit que « Commission communautaire française et Commission communautaire commune travailleront ensemble (...) au développement de l'innovation sociale et à la création en réseau (...) d'une politique spécifique pour les mineurs sans abri, ainsi qu'à l'amélioration de la couverture sociale des plus fragiles et au développement de l'automatisme des droits ».

Comment cet aspect de l'accord est-il envisagé et quelles sont les mesures prises ou prévues à cet égard ?

De manière plus précise, il a été dit à plusieurs reprises que les relations entre jeunes en errance et institutions étaient compliquées et constituaient un frein à l'accès aux droits. C'est notamment le cas des CPAS.

Il apparaît également que les relations entre le monde associatif et les institutions publiques - dont les CPAS - ne sont pas toujours aisées non plus, quand elles ne virent pas à la rupture, ce qui renforce d'autant plus les difficultés d'accès aux droits. Des démarches sont-elles effectuées ou envisagées pour faciliter ces relations et contribuer à un meilleur accès aux droits de ceux qui en sont les plus éloignés ?

La situation des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) est, en soi, un type d'errance. Quelles sont les actions de la Commission communautaire française envers ce public spécifique ? Quant à l'école, on le sait, elle est un formidable lieu de socialisation et d'apprentissage qui, compte tenu de l'obligation scolaire, est censée s'adresser à tous les enfants et les jeunes.

Malheureusement, on sait aussi que le décrochage scolaire est une réalité, et qu'il est une des formes de la désaffiliation sociale que vivent de nombreux jeunes. Quels constats peut-on aujourd'hui tirer du décrochage au sein des établissements scolaires placés sous la tutelle de la Commission communautaire française ?

Par ailleurs, quels sont les dispositifs existants pour lutter contre le décrochage scolaire, tant dans la prévention que dans la récupération de ceux chez qui le décrochage est avéré ? Des dispositifs existent-ils pour détecter des signes de désaffiliation sociale chez les élèves ?

Enfin, quelles sont les relations existant entre les établissements scolaires et les autres institutions actives de manière directe ou indirecte dans la lutte contre le décrochage scolaire et la désaffiliation sociale ?

Pour ce qui concerne le travail en réseau, de multiples acteurs contribuent d'une manière ou d'une autre à réduire les fragilités des jeunes publics, comme les CPAS, les écoles, les aides à la jeunesse, les écoles de devoirs, etc.

Or, l'un des constats de l'ensemble des intervenants était l'importance de la mise en réseau et des collaborations. Quelles sont les mesures mises en place par la Commission communautaire française afin d'y contribuer ? Comment améliorer ces collaborations ?

Dans ce cadre, l'importance de l'existence de protocoles de collaboration entre institutions différentes, mais aussi la difficulté que pose leur mise en œuvre, ont été mises en lumière. Quels sont ces protocoles et dans quelle mesure la Commission communautaire française joue-t-elle un rôle dans leur création et leur mise en œuvre d'outils ? Enfin, quelle évaluation faites-vous de ces outils ?

Par ailleurs, il est clairement apparu que les phases de transition d'une institution à l'autre et de la minorité à la majorité constituent des moments charnières particulièrement compliqués à vivre pour un jeune en désaffiliation sociale. Ce sont aussi des moments qui contribuent de manière significative à l'errance. Les auditions ont permis de souligner la nécessité de garantir un accompagnement dans ces transitions et la continuité des prises en charge. Cet élément est-il pris en compte d'une manière ou d'une autre dans les dispositifs dont vous avez la charge ? Si oui, lesquels et comment ?

En ce qui concerne la cohésion sociale, en quoi le décret relatif à cette matière permet-il aujourd'hui de jouer un rôle dans l'errance des jeunes ? L'une des sources principales de l'errance est l'absence de parents ou leur incapacité à jouer leur rôle. Quels sont aujourd'hui les dispositifs de soutien à la parentalité soutenus par la Commission communautaire française ?

Plus précisément, la consommation problématique d'alcool et de drogues constitue, dans de nombreux cas, les raisons pour lesquelles les parents ne peuvent plus assumer correctement leur rôle à l'égard de leurs enfants et qui, par là même, contribuent de manière significative à l'errance de ceux-ci.

Quels sont les dispositifs de la Commission communautaire française pour lutter contre les fléaux et accompagner ceux qui en sont victimes ? Un accent particulier est-il mis, dans ce cadre, sur une forme de soutien spécifique des parents et de leurs enfants ?

L'audition de Myriam Monheim, psychologue au centre de planning familial Plan F, a été particulièrement éclairante quant au poids de l'identité de genre ou de l'orientation sexuelle dans les processus de désaffiliation sociale et d'errance.

En effet, les discriminations à l'égard de ceux qui représentent une minorité, compte tenu de leur identité de genre ou de leur orientation sexuelle, restent très importantes et jouent un rôle fondamental dans ce cadre. Ainsi, la méconnaissance des réalités de ces minorités poussent des structures d'accueil et d'accompagnement "classiques" à apporter des réponses inadéquates à des besoins spécifiques.

Quelles sont aujourd'hui les réponses de la Commission communautaire française pour lutter contre les stéréotypes et les préjugés dès le plus jeune âge ? Existe-t-il des démarches pour soutenir la formation des professionnels aux différentes réalités et aux besoins spécifiques de certains publics ?

La piste d'une structure d'accueil plus communautaire a été mise en évidence comme potentielle réponse à cette discrimination institutionnelle. À cet égard, l'existence d'un unique service réservé aux personnes trans et la question de son sous-financement ont été évoquées. Quelle réponse apportez-vous à ce sujet ?

Par ailleurs, la précarité éloigne ceux qui la subissent de la vie artistique et culturelle. Or, l'accès à la culture et la participation à la vie culturelle constituent des droits fondamentaux. Leur effectivité permet l'épanouissement individuel et collectif. Comment la Commission communautaire française, par ses compétences en matière de politique culturelle, notamment, renforce-t-elle l'effectivité des droits culturels, en particulier pour ceux qui en sont les plus éloignés et, a fortiori, les jeunes en errance ?

Enfin, quel soutien le Collège de la Commission communautaire française apporte-t-il au projet naissant Macadam, dont l'objectif est d'assurer un accueil à bas seuil pour des jeunes, dans un contexte de mise en réseau des acteurs associatifs et institutionnels actifs dans le cadre des différents problèmes rencontrés par ces jeunes ?

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI). - Le 23 janvier 2020, le Jeudi de l'hémicycle a été consacré à la problématique des jeunes en errance. Le Forum Bruxelles contre les inégalités a profité de ce rendez-vous pour adresser un message aux responsables politiques afin de répondre de manière concrète à ce drame humain.

Depuis 2018, le Forum Bruxelles contre les inégalités mène avec ses partenaires un projet en faveur des jeunes en errance. Ce projet tente de répondre aux problèmes que peuvent rencontrer ces jeunes dans les moments transitoires tels que le passage à l'âge adulte, le changement de lieu de vie, le passage d'un service à un autre et la mise en autonomie.

L'une des solutions proposées par les initiateurs du projet consiste à créer un nouveau lieu d'accueil intersectoriel pour offrir à ces jeunes une aide et un accompagnement. Les travailleurs sociaux qui encadreront les jeunes adopteront une vision large, en mettant l'accent sur le développement de leur autonomie et capacités, tout en tenant compte de leurs demandes et besoins. Selon les acteurs du projet, ce dispositif tient à proposer une large offre de services, tels que des soins de santé, une recherche de formation, l'installation en logement autonome, une médiation familiale, un accompagnement social, etc.

L'objectif du projet est de fournir aux jeunes en errance un lieu d'ancrage qui puisse permettre une amélioration de leurs conditions de vie, en s'appuyant sur un réseau institutionnel et associatif qui les soutient.

Le Collège a-t-il été interpellé par les initiateurs du projet ? Quelle est la position du Collège par rapport à la création d'un lieu d'accueil intersectoriel ? Dans quel cadre le Collège pourrait-il intervenir, notamment au regard de sa compétence en matière de petite enfance ? Une collaboration est-elle prévue avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Mme Gladys Kazadi (cdH). - Les auditions menées nous ont permis d'entendre le témoignage d'acteurs de terrain travaillant avec les jeunes en errance.

En rupture avec leur famille et leurs amis, ces jeunes ont un parcours de vie complexe et se retrouvent souvent livrés à eux-mêmes, en situation d'extrême vulnérabilité. Ayant des difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi, ils n'ont souvent, pour survivre, d'autre choix que le vol. Les conséquences sur la santé sont également nombreuses.

D'après les témoignages, les jeunes qui s'adressent aux services d'aide et de soins sont, lorsque les besoins primaires sont satisfaits, en manque de lien, de temps, d'aide, d'accompagnement, de logement ou encore de soutien en matière de santé mentale.

En Région bruxelloise, un quart des personnes vivant dans la rue aurait moins de 25 ans. De nombreux jeunes entre 16 et 25 ans se retrouvent sans repères et sans accroches. Ce phénomène concernerait davantage les jeunes sortant d'institutions d'aide à la jeunesse, d'hôpitaux psychiatriques ou encore de prison, qui ne seraient pas suffisamment orientés ou accompagnés à la sortie de ces institutions.

Comme souvent, c'est la transition qui conduit à la rupture. Malgré l'existence de certains dispositifs, les jeunes se retrouveraient dans cette situation à la suite d'une succession de difficultés telles que l'isolement, les conflits familiaux - je pense par exemple aux jeunes homosexuels - ou l'échec scolaire. Ne parvenant pas à surmonter ces difficultés, ils tombent dans une spirale vite infernale.

La rupture avec le milieu familial constitue par ailleurs un facteur essentiel de chute dans la marginalité. Par nature, le passage à l'âge adulte est un moment de fragilité et l'adolescence une période de vie unique. Les multiples changements physiques, émotionnels et sociaux survenant durant cette période, ainsi que l'exposition à la pauvreté, à la maltraitance ou à la violence, rendent certains jeunes plus vulnérables.

Les jeunes sont l'avenir de la société et tout doit être mis en œuvre pour les protéger et les accompagner dans la dignité et le respect. Des mesures structurelles doivent être prises, en amont et au niveau politique. Il est urgent d'élaborer et de mettre en place des solutions globales, transversales et durables.

Concrètement, quelles actions envisagez-vous par rapport à cette problématique plus que complexe ? Pouvez-vous me communiquer les derniers chiffres relatifs au nombre de jeunes en situation d'errance en Région de Bruxelles-Capitale ?

Quels sont les dispositifs existants pour améliorer et étendre la prise en charge de ces jeunes ? Ces dispositifs sont-ils régulièrement évalués ? De nouvelles mesures ou de nouveaux dispositifs sont-ils prévus pour améliorer la prise en charge de ces jeunes ? Dans l'affirmative, quels sont-ils ? Dans quel délai seront-ils opérationnels ? Des contacts ont-ils été établis avec les acteurs du secteur ? Enfin, un plan mobilisant les acteurs publics et associatifs est-il mis en œuvre sur cette question ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente. - Je confirme à tous les intervenants que leurs questions ont bien été entendues !

La réponse que je vais vous lire concerne mes compétences et celles de M. Maron, ainsi que celles des autres membres du Collège, puisque plusieurs de vos questions avaient trait aux compétences de Mme Ben Hamou ou de M. Vervoort. M. Maron interviendra ensuite, le cas échéant, pour compléter cette réponse s'il le souhaite.

Comme vous l'avez tous souligné, la problématique des jeunes en errance est complexe et les pistes de réponses aux questions qu'elle soulève doivent être cherchées à la croisée des chemins de nombreuses compétences, de nombreux secteurs et de nombreux opérateurs, que ce soit l'aide à la jeunesse, les services jeunesse des CPAS, les centres de planning familial, les services sociaux de première ligne, les écoles, les opérateurs de l'aide aux personnes sans abri, la santé mentale, etc. Une difficulté complémentaire doit être prise en compte : la relation que ces jeunes peuvent avoir avec les institutions et les opérateurs psychosociaux est complexe.

Les acteurs de terrain constatent une augmentation, mais surtout une aggravation des situations. Il est donc de plus en plus difficile de trouver des solutions adéquates pour

répondre aux besoins de ces jeunes. Ils peuvent rencontrer des problèmes multiples demandant aux personnes qui les accompagnent de se montrer créatives et de trouver des solutions qui dépassent généralement les limites d'action de leurs structures et les limites institutionnelles.

Certains jeunes en arrivent, par manque d'informations ou à force de découragement, à ne pas recourir aux services pouvant les soutenir, comme certains d'entre vous l'ont souligné. Ils renoncent ainsi à certains de leurs droits fondamentaux.

Par ailleurs, la crise sanitaire a également eu un impact sur le travail social dans son ensemble. Des associations et fédérations pointent déjà un renforcement des inégalités sociales et une augmentation du nombre de personnes en difficulté. Il y a fort à parier que la jeunesse dans son ensemble, mais plus encore les jeunes vulnérables, seront fort marqués par la crise. Les situations d'errance risquent d'être de plus en plus complexes à appréhender et les travailleurs sociaux devront faire preuve d'inventivité et de créativité pour accompagner au mieux les jeunes qui viendront les trouver à l'avenir.

Les acteurs de terrain et vous-même avez souligné un autre élément à prendre en compte : l'étape de transition entre la minorité et la majorité. Lors de ce moment particulièrement problématique, une collaboration accrue entre les opérateurs est indispensable. À défaut, bon nombre de jeunes fragilisés risquent d'être laissés sur le bord du chemin.

L'accord de majorité prévoit que la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune, en collaboration avec les acteurs concernés, travailleront à l'élaboration d'une politique spécifique pour les mineurs sans abri, à l'amélioration de la couverture sociale des plus fragiles et au développement de l'automatisme des droits. Le Collège prêterait une attention particulière aux mineurs et aux jeunes sans abri et élaborerait une politique en la matière, en collaboration avec le secteur de l'aide à la jeunesse des autres entités fédérées, l'enseignement, les délégués généraux aux droits de l'enfant des Communautés, etc.

Il me paraît peu pertinent d'aborder la question complexe des jeunes en errance sous l'angle exclusif des compétences de la Commission communautaire française. De plus, comme l'a souligné Mme Teitelbaum, il me semble fondamental d'éviter de sombrer dans une logique d'hyperspécialisation des services. Il faut œuvrer à ce que l'ensemble des services de première ligne soient en mesure de toucher ce public des jeunes en errance. Cela implique de travailler sur plusieurs axes, de sensibiliser et d'informer les professionnels, de travailler en réseau et de mettre en place une coopération efficace entre les institutions, de favoriser des logiques de travail hors les murs et d'accompagner les jeunes vers un réaccrochage à leurs droits.

Une première réunion a eu lieu le 24 juin dernier. Y ont été conviés les cabinets des ministres Glatigny, Trachte, Maron, Beke, Dalle et Van den Brandt, ainsi que les représentations des administrations compétentes : Fédération Wallonie-Bruxelles, Commission communautaire commune, Commission communautaire française, Commission communautaire flamande (Vlaamse Gemeenschaps-commissie) et Communauté flamande.

À l'issue de cette réunion, il a été décidé deux choses. Premièrement, de s'engager vers la création d'un dispositif d'accueil de jour à bas seuil. Deuxièmement, de favoriser la mise en place sur le territoire bruxellois d'une coalition A Way Home.

Le Forum Bruxelles contre les inégalités, qui explore ces thématiques depuis plusieurs années, a été subventionné afin de veiller à l'opérationnalisation de ces deux dimensions.

La première étape, qui se tiendra fin octobre, consistera à présenter à l'ensemble des acteurs politiques et administratifs les données qualitatives et quantitatives existantes. Le Forum et Bruss'help s'attèlent à ce diagnostic.

Il a été convenu que Bruss'help s'associe au réseau A Way Home afin de lancer une collecte de données avec la participation active des partenaires de ce même réseau. Il s'agira d'un travail de longue durée visant à prendre en compte toutes les réalités recouvertes par l'errance. Nous allons d'abord nous concentrer sur les jeunes en situation de sans-abrisme ou mal-logement, ce qui est un facteur important de l'errance, mais pas le seul.

Concernant le lieu d'accueil de jour à bas seuil, les balises d'un tel lieu seront les suivantes :

- il doit permettre de toucher des jeunes éloignés des structures d'aide ;
- l'accueil doit être inconditionnel et la méthodologie doit permettre de respecter la temporalité des jeunes concernés et de s'appuyer sur une logique hors les murs et de proximité (outreach) ;
- ce lieu ne doit pas se substituer à des structures existantes, mais fonctionner en synergie étroite avec les acteurs concernés (centres de planning familial, CPAS, acteurs de l'aide à la jeunesse, structures d'aide aux personnes sans abri, services de santé mentale) ;
- la méthodologie veillera à sortir de l'approche en silo menant généralement à une aggravation des situations en raison de la lourdeur des démarches ;
- le projet sera accompagné par un comité scientifique associant des partenaires académiques ;
- le projet inclura une attention particulière et des approches spécifiques en raison des besoins des publics concernés. Par exemple, une approche genrée ou une approche spécifique est prévue pour les jeunes LGBTQI+.

Concernant la deuxième initiative, à savoir la coalition A Way Home sur le territoire bruxellois, ce type de coalitions est issu d'un projet qui a été développé au Canada et se trouve à l'origine d'un mouvement international. Des projets similaires existent actuellement en Australie, aux États-Unis et en Europe. A Way Home se décline en une coalition locale, celle-ci mettant en présence des opérateurs de terrain et des opérateurs publics et politiques de tous les niveaux sur un territoire donné. Ces différents intervenants définissent ensemble des solutions concrètes pour mettre fin au sans-abrisme des jeunes.

L'objectif de cette coalition ou ce réseau est de planifier, modifier et bonifier les pratiques, ainsi que d'opérer une transformation des politiques publiques et de consulter les opérateurs de première ligne et experts du vécu. En Belgique, un projet pilote européen, financé par Erasmus+ est déjà mené à Anvers. Ce projet porté par la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA) arrive au terme d'une première étape. Celle-ci a été rendue publique lors de la conférence organisée les 18 et 19 février 2020. Il s'agissait d'une conférence internationale le 18 février et d'une conférence à Anvers le lendemain, dans le lieu d'accueil ouvert pour le public des jeunes en errance par l'asbl Mind the gap, qui

coordonne le chantier du projet A Way Home à Anvers. Cette association est une émanation des partenaires locaux.

Comme vous vous en doutez, il y a plusieurs bonnes raisons de soutenir la mise en œuvre d'un tel type de projet à Bruxelles. Il s'agit d'abord de dépasser les clivages institutionnels. Comme cela a été souligné, si une partie du phénomène est due à la problématique de la transition, le but est d'offrir une réponse intersectorielle aux besoins multiples du jeune et de créer des partenariats, ainsi que le réseau proprement dit.

Ce projet permettra de créer les réseaux déjà préalablement identifiés, de coordonner et de structurer ces derniers, d'obtenir un engagement des administrations et des pouvoirs publics et, enfin, d'inscrire la future asbl Macadam - que vous avez notamment évoquée et dont je reparlerai dans un instant - comme pôle d'action de ce réseau bruxellois et comme support pour la coordination de ce projet.

Le réseau A Way Home Bruxelles réunira des acteurs francophones, néerlandophones et bilingues afin de créer des synergies entre toutes les structures et administrations qui accueillent ces jeunes en errance et mettra sur pied un plan d'actions de prévention, de prise en charge et d'éradication du sans-abrisme des jeunes à Bruxelles. Les premières actions proposées sont la collecte de données, le diagnostic et la mise en œuvre du dispositif d'accueil de jour.

Pour mettre en œuvre ces deux volets qui sont le lieu d'accueil à bas seuil et la coalition A Way Home, une asbl nommée Macadam est en cours de création. Les acteurs à la base du projet sont issus des secteurs de l'aide à la jeunesse, de la santé mentale, du sans-abrisme et de la lutte contre la pauvreté.

Le réseau doit clairement être élargi à d'autres acteurs : assuétudes, action sociale, sexualité, santé, etc. Diverses rencontres avec des fédérations et leurs membres ont déjà eu lieu : Fédération bruxelloise des institutions pour toxicomanes (Fedito), Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale (LBFSM), fédération des centres de planning familial et Association des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA). Le travail se poursuivra dans le cadre de A Way Home.

Concernant le financement de cette future structure, il y aura lieu de mobiliser les crédits disponibles sur les compétences des différents niveaux de pouvoir. À ce stade, nous avons la certitude que les budgets relatifs aux projets novateurs en matière de lutte contre le sans-abrisme et les budgets relatifs à la santé mentale seront mobilisés. La ministre de l'aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles a également confirmé son intention de contribuer au financement de ce projet. À ce stade, les autres ministres compétents confirment également la contribution de leurs administrations dans la mise en œuvre de la coalition A Way Home.

En novembre 2020, le Forum Bruxelles contre les inégalités organisera un événement sur la thématique des jeunes en errance, pour laquelle la Commission communautaire française octroie une subvention. Ces journées de rencontres s'organiseront les 24 et 25 novembre 2020 de manière décentralisée et partagée, en visioconférence et en partenariat avec le réseau national jeunes en errance des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (Ceméa) en France.

Le premier objectif de cet événement est de permettre l'échange de pratiques autour d'un public très diversifié

posant de nombreux défis aux professionnels de la santé et du social. Ces échanges sont une manière intéressante d'ouvrir le champ des réflexions et d'imaginer de nouvelles réponses aux difficultés rencontrées par les jeunes.

Le second objectif est la production d'un plaidoyer utilisable à différents niveaux de pouvoir, mais également au sein d'institutions et associations d'aide et de soins. En effet, il est primordial que des changements structurels soient opérés si l'on souhaite, à terme, éviter que des jeunes vivent l'errance et le sans-abrisme. Cet objectif est d'autant plus important au vu des impacts de la crise sanitaire sur la population. Voilà ce que je pouvais vous répondre de manière générale. J'en viens à présent aux aspects plus spécifiques de vos questions.

En réponse à la question de Mme Chabbert et de M. Lux concernant la situation des jeunes LGBTQI+ en errance, il n'existe aucun chiffre précis concernant le nombre de ces jeunes en situation de sans-abrisme en Belgique. D'après Unia, cela s'explique par le fait que les méthodes de récolte de données se veulent généralement le moins intrusives possible dans la vie privée. Aux États-Unis, une étude a révélé que 40 % des personnes sans-abri s'identifient comme LGBTQI+.

De manière générale, on constate une invisibilisation de ce problème, qui n'est donc que peu voire pas pris en considération dans les plans d'action des politiques intégrées de lutte contre le sans-abrisme. C'est une autre des raisons qui expliquent que nous disposons de peu de chiffres à ce sujet.

Dans un article sur le site de la RainbowHouse, à la suite de l'inauguration de l'asbl Le Refuge Bruxelles, on peut lire que : "À l'occasion du lancement officiel de l'initiative en mai 2018, M. Madrigal-Borloz, expert indépendant des Nations Unies, soulignait que parmi les jeunes sans abri à travers le monde, les personnes LGBT représentent entre 20 % et 50 % ! C'est également le cas en Belgique et en particulier à Bruxelles où entre 2011 et 2012, l'association Cultures et progrès a mené une étude de terrain qui confirme cette réalité et l'absence de réponse spécifique apportée aux jeunes victimes d'homophobie intrafamiliale parfois contraints à la rue."

À ce jour, seule une structure à Bruxelles - l'asbl Le Refuge - travaille spécifiquement autour de la question des jeunes LGBTQI+ en situation de sans-abrisme. Un partenariat devra être mis en place avec cette structure, mais également des centres de planning familial, la Rainbowhouse Brussels, etc. Ces acteurs seront conviés à se joindre à la dynamique A Way Home.

Pour ce qui est des échéances, la récolte des données qualitatives et quantitatives débutera au premier semestre 2021. Mais comme pour tous les publics couverts par la notion de jeunes en errance, un travail de suivi devra être effectué pour permettre au réseau A Way Home et au dispositif d'accueil de jour d'adapter en permanence leurs actions.

Concernant l'intégration de la particularité des jeunes LGBTQI+ dans le plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté, le futur plan débutera en 2021 et s'inscrira dans la continuité du Plan social-santé intégré. Ce dernier se voulant transversal et intégré, tous les thèmes qui y seront abordés toucheront de près ou de loin tous les publics, jeunes en errance, LGBTQI+ compris. Il y sera question d'accès aux droits, aux soins, aux services socio-sanitaires de première ligne, aux services de santé mentale, au droit à l'alimentation durable, etc.

De manière transversale et intégrée, il est prévu d'accorder une priorité aux personnes qui sortent des radars, en améliorant l'accès à bas seuil, l'accès à la ligne 0.5, l'accès aux services sociosanitaires de première ligne, etc., ainsi qu'en privilégiant une logique d'intervention inversée dite "hors les murs" (outreach). L'idée est d'aller vers ces publics et non l'inverse, d'anticiper leurs besoins et difficultés éventuelles et de leur proposer une aide concrète.

En ce qui concerne les différents dispositifs mis en place pour soutenir la parentalité, les départements de la santé et des affaires sociales de la Commission communautaire française soutiennent différents projets et dispositifs de soutien à la parentalité, qui prennent différentes formes. Il s'agit, par exemple, de lieux d'échange et de parole entre parents avec leurs enfants encadrés par des professionnels, des "espaces parentalité" dans les maisons vertes, des cafés poussettes, des projets d'entraide entre parents, etc.

Nous avons l'ambition de regrouper tous ces projets pour nous permettre d'avoir une vue plus fine de leurs objectifs et de leur finalité.

En matière d'identité de genre et d'orientation sexuelle, ces thématiques doivent faire l'objet d'une attention particulière, et donc de formations continues des intervenants de première ligne, selon le principe de l'universalisme proportionné. À titre d'exemple, les centres de planning familial se forment actuellement à la prise en charge des publics transgenres, ainsi qu'à celle des autres orientations sexuelles, afin de les accompagner au mieux sur le plan médical et gynécologique.

Un groupe de travail thématique sur l'accès aux droits a été mis en place dans le processus de concertation du plan social-santé intégré. L'une des séances de ce groupe de travail sera spécifiquement consacrée aux problématiques qui découlent des difficultés d'inscription, de domiciliation et de radiation d'office. L'inscription à une adresse constitue le socle de tous les droits sociaux, car disposer d'un logement est la première étape de l'accès aux droits. Les difficultés d'accès au dispositif d'adresse de référence seront également examinées et discutées.

Ces problématiques concernent particulièrement les jeunes sans abri. Le but est donc de réfléchir avec les CPAS, les communes et la Banque-carrefour de la sécurité sociale (BCSS) à des pistes de solutions pour permettre à ce public d'ouvrir, de maintenir et d'accéder à ses droits malgré les difficultés qu'il rencontre pour se loger.

Le concept d'automatisation des droits des bénéficiaires a déjà fait du chemin dans certains CPAS. Des politiques d'accès aux droits, ainsi que des campagnes de communication pour informer les bénéficiaires de la totalité de leurs droits, ont été développées par certains CPAS. Notons également l'automatisation de certaines aides dès l'entrée du bénéficiaire dans un centre. Malheureusement, ces premières initiatives doivent encore se développer et se généraliser à l'ensemble des CPAS de la Région.

En ce qui concerne les écoles de la Commission communautaire française, et comme dans l'ensemble des écoles bruxelloises, le décrochage revêt des formes multiples. Divers dispositifs sont mis en œuvre afin de lutter contre le décrochage et favoriser un meilleur accrochage.

Les dispositifs internes d'accrochage scolaire, mis en place depuis quelques années, ont pour objectif de diminuer le décrochage scolaire en agissant à la fois sur les facteurs individuels, collectifs et organisationnels.

Les actions sont diverses et variées. Les membres du personnel chargés de ce dispositif travaillent en étroite collaboration avec les directions, les équipes éducatives, le corps professoral et les parents d'élèves.

En outre, les centres psycho-médico-sociaux(PMS) sont particulièrement attentifs et sensibilisés à cette problématique. Ces différents intervenants font remonter les signaux d'alerte en amont, permettant de réagir rapidement et de façon individualisée en fonction de la situation.

Par ailleurs, plusieurs projets financés par le Fonds social européen (FSE), tels que Amarrages ou Accrojump, viennent renforcer les dispositifs internes d'accrochage scolaire et proposent des activités et une prise en charge adaptées en fonction du contexte de chaque établissement.

Il est à noter que, pour répondre aux circonstances particulières que nous connaissons avec la crise sanitaire et pour toucher le maximum d'élèves, la Commission communautaire française a engagé à la rentrée quatre équivalents temps plein, soit une personne par école, afin de renforcer les cellules internes déjà en place au sein des établissements.

La cohésion sociale, définie par le décret du 30 novembre 2018, n'a pas pour mission première de traiter de la désaffiliation sociale, ni des jeunes en errance. Elle n'a pas non plus pour objectif de lutter contre le décrochage scolaire en apportant une aide exclusive aux devoirs. La cohésion sociale vise avant tout la citoyenneté, la reliance, voire la convivance. Sa mission se situe essentiellement en amont de l'exclusion, quelle qu'elle soit. Elle vise à lutter contre les inégalités des chances et à veiller au respect des droits individuels.

Elle se manifeste également en aval, pour ces jeunes en errance, quand ceux-ci sont sur un long chemin de reconstruction leur permettant de sortir de leur situation d'errance et de se raccrocher tantôt à une maison de jeunes, tantôt à un service d'aide en milieu ouvert (AMO), tantôt à un projet de cohésion sociale.

Ces dispositifs permettent parfois de créer de nouvelles possibilités pour certains jeunes qui n'ont pas pu jouir d'un environnement favorable pour construire leur projet de vie.

Concernant la question de M. Lux liée au droit culturel, M. Vervoort rappelle que la Commission communautaire française agit de manière subsidiaire mais que cette entité est la première du pays à avoir mis en place un programme de médiation culturelle au sein des écoles. Il s'agit du programme "La culture a de la classe", qui fête ses vingt ans cette année. Ce programme agit sur le renforcement des droits culturels des enfants. Ses projets permettent à la culture de s'introduire dans les écoles, depuis les classes maternelles jusqu'à l'enseignement supérieur, en incluant l'enseignement spécialisé. Ils sont multiples et vont de la participation culturelle à l'expression culturelle ou à l'accès aux œuvres et aux techniques.

M. Vervoort a augmenté les moyens alloués à ces programmes en 2020 afin de mieux prendre en charge les frais des intervenants artistiques et culturels. Par ailleurs, la Commission communautaire française continuera de subventionner différents projets qui visent à permettre aux publics les plus éloignés de la culture d'y accéder et d'y participer.

Concernant les pratiques d'harmonisation au sein des services de la jeunesse des CPAS bruxellois, une plate-forme a été lancée en 2018 à l'initiative du secteur de l'aide à la jeunesse afin d'échanger avec les CPAS bruxellois. Cette plate-forme harmonise les pratiques au sein des

CPAS, et surtout entre les CPAS et les services d'aide à la jeunesse.

La thématique des jeunes en errance est émergente dans les différents CPAS bruxellois. Cependant, elle ne constitue pas encore une thématique identifiée dans l'axe d'action des politiques de chacun de ces CPAS. Cette thématique a depuis peu été abordée lors des réunions de la plate-forme formée par les services d'aide à la jeunesse et les CPAS. Il reste cependant encore à accomplir un travail de développement du sujet, mais surtout d'adhésion structurelle au projet Macadam.

L'adhésion des dix-neuf CPAS permettra de soutenir un opérateur unique spécialisé dans la problématique des jeunes en errance et facilitera le relais au sein des CPAS face à ce type de public. Cette démarche sera probablement portée par la fédération des CPAS.

J'en viens aux questions de M. Obolensky sur le suivi des jeunes en errance depuis le début de la crise du Covid-19. En matière d'aide aux personnes sans abri, les dispositifs d'hébergement temporaire, notamment par le biais de la réquisition d'hôtels, ont également concerné ces publics. Durant la crise, une série d'opérateurs ont été renforcés. Ces derniers viennent aussi en aide aux jeunes en errance.

Une subvention exceptionnelle de 30 millions d'euros a été octroyée aux CPAS. Une partie sera consacrée à la lutte contre la pauvreté infantile et juvénile. Les centres d'action sociale globale (CASG) ont été renforcés à hauteur de 20 % de leur budget annuel et le secteur de l'aide alimentaire a été soutenu à hauteur de 711.000 euros.

Quant à l'opportunité de soutenir davantage ou de créer des dispositifs spécifiques destinés aux jeunes en errance et de mettre en place des structures d'hébergement spécifiques pour ce public, la question sera examinée avec la coalition A Way Home. Par ailleurs, outre l'association Le Refuge Bruxelles que j'ai déjà évoquée, il existe différents dispositifs spécifiquement destinés à ces jeunes.

Le dispositif Housing First déployé par le New Samu social est explicitement destiné aux 18-25 ans. Le projet de kot autonome provisoire (KAP) dont parlait Mme El Yousfi, porté par le Centre d'éducation en milieu ouvert (CEMO), est également destiné à ce public. Nous sommes en dialogue en vue du renforcement de sa capacité d'accueil.

Parmi les seize maisons d'accueil agréées par la Commission communautaire française, deux s'adressent plus particulièrement aux jeunes adultes : @Home 18-24, agréée pour héberger et accompagner quinze jeunes hommes de 18 à 24 ans, et Accueil Montfort, agréée pour héberger et accompagner 34 femmes isolées, dont une majorité de très jeunes adultes.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Beaucoup de questions ont été posées, et il n'était pas toujours facile d'articuler les réponses et les questions. Je vais dès lors tout relire à mon aise, car vous nous avez communiqué énormément d'informations.

Je voudrais juste relever deux points. Avez-vous répondu à ma question concernant le lieu à bas seuil, ce point d'ancrage pour les jeunes, sans obligation de prise en charge ? Je ne pense pas vous avoir entendue à ce sujet.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- C'est compréhensible, car beaucoup d'informations ont été échangées. Comme je l'ai dit, la coordination du 24 juin a débouché sur la création d'un dispositif d'accueil de jour à bas seuil. Ce futur lieu est déjà balisé. Je peux vous transmettre le document y afférent si vous le souhaitez.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Par ailleurs, j'imagine que la réduction des temps d'attente est liée au projet A Way Home et qu'il faut donc attendre le lancement de celui-ci pour diminuer la pression exercée à ce niveau-là.

Vous avez évoqué la plate-forme des CPAS. Il s'agit d'un point qui ne concerne pas vraiment la Commission communautaire française mais plutôt la Commission communautaire commune. Cette plate-forme n'a pas l'air de démarrer pleinement non plus. Pouvez-vous m'en dire davantage à ce sujet, M. Maron ou vous-même ?

M. Petya Obolensky (PTB).- Mme la ministre-présidente, je n'ai pas entendu toute votre intervention correctement. Pourrions-nous en recevoir le texte écrit de manière à organiser le suivi ? Les décisions prises me semblent aller dans le bon sens. La création d'un lieu d'accueil de jour à bas seuil et un diagnostic pour chiffrer le phénomène sont des mesures aussi concrètes que souhaitables.

Vous avez néanmoins indiqué que si des changements structurels n'étaient pas apportés à l'infrastructure, nous observerions une hausse considérable du nombre de jeunes en errance. Selon moi, c'est là le vrai problème à résoudre. Il faut sortir de la logique des bouts de ficelle qui met les professionnels de terrain sous pression.

Ayant travaillé de nombreuses années dans le secteur associatif, que ce soit dans des maisons médicales, des mouvements de jeunesse, des maisons de quartier ou dans le cadre de projets de cohésion sociale, je peux témoigner que les travailleurs de ce secteur gagnent une misère et qu'ils sont confrontés en première ligne à des problèmes extrêmement complexes. Les personnes auditionnées ont toutes - sans exception - avoué être débordées et saturées.

Nous devons dès lors aller plus loin pour éviter que la situation ne dégénère.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Madame Teitelbaum, dans ma longue réponse, j'ai effectivement abordé cette question-là. Une plate-forme a été lancée en 2018 pour opérer le lien entre l'aide à la jeunesse et les dix-neuf CPAS. Cette plate-forme vient d'entamer ses travaux, et nous commençons à en observer les premiers résultats.

Toutefois, ce n'est pas encore le cas dans tous les CPAS. Ce sera le cas lorsqu'ils adhéreront tous de manière structurelle au projet Macadam. À ce moment-là, nous disposerons d'un opérateur unique, et la coordination ainsi que l'harmonisation entre les acteurs concernés s'en verront améliorées. L'harmonisation n'en est qu'à un stade précoce et n'a donc pas encore porté ses fruits. Dans l'intervalle, il nous appartient de poursuivre les travaux à cet égard.

Mme la présidente.- Les incidents sont clos.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, les interpellations et la question orale étant clôturées, nous poursuivons l'ordre du jour.

Membres du Parlement présents à la réunion : Nicole Nketo Bomele, Delphine Chabbert, Aurélie Czekalski, Barbara de Radiguès, Jamal Ikazban, Petya Obolensky, Magali Plovie (présidente) et Viviane Teitelbaum.

Membre du Gouvernement présent à la réunion : Barbara Trachte et Alain Maron.

